



RJCCQ

Regroupement des jeunes  
chambres de commerce du Québec

Québec 



PRIX RECONNAISSANCE  
CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE  
2017

LES  
GRANDS PRIX DE LA  
RELÈVE D'AFFAIRES 



**RJCCQ**

Regroupement des jeunes  
chambres de commerce du Québec

# PRIX RECONNAISSANCE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE 2017

Québec



Le Prix reconnaissance conciliation travail-famille, décerné par le ministère de la Famille en collaboration avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, vise à reconnaître publiquement l'engagement des organisations en faveur de la conciliation travail-famille.

*La conciliation  
travail-famille est  
importante pour  
votre  
organisation*



*Vous offrez des  
mesures de  
conciliation  
travail-famille  
à vos  
employés*



*Vous vous  
démarquez en  
matière de  
conciliation  
travail-famille*



**Posez votre candidature!**

Le Prix reconnaissance conciliation travail-famille est basé sur la taille des organisations :

Organisations de  
**moins de 20 employés;**

Organisations de  
**20 à 49 employés;**

Organisations de  
**50 employés et plus.**

**Obtenir un Prix reconnaissance conciliation travail-famille apporte une plus grande visibilité à votre entreprise puisque les organisations lauréates :**

- ◆ Recevront un trophée remis par le ministre de la Famille au cours du Gala des Grands Prix de la Relève d'affaires, organisé par le RJCCQ, qui aura lieu le 21 juin 2017, à Montréal.
- ◆ Se verront offrir une entrevue vidéo témoignant de l'engagement et des valeurs de gestion qui les ont conduites à adopter des mesures de conciliation travail-famille au sein de leur organisation.
- ◆ Pourront également utiliser le logo du Prix reconnaissance conciliation travail-famille sur leurs fournitures de bureau et leur site Internet.



Les lauréats du Prix reconnaissance conciliation travail-famille, 8e édition - 2016



Toute organisation ayant son siège social ou un bureau au Québec est admissible au prix reconnaissance conciliation travail-famille. Nul besoin d'être membre d'une jeune chambre ou d'une chambre de commerce. Toutefois, les organisations ayant déjà été lauréates d'un Prix reconnaissance conciliation travail-famille ne sont pas admissibles.

Le formulaire de mise en candidature est disponible sur le site Web du RJCCQ au

[www.rjccq.com/projets/conciliation-travail-famille/](http://www.rjccq.com/projets/conciliation-travail-famille/)

**Faites vite!**

La date limite pour acheminer votre formulaire de mise en candidature est le

**12 mai 2017, à 16h30**



**RJCCQ**

Regroupement des jeunes  
chambres de commerce du Québec

Pour en savoir plus,  
visitez le site Web du RJCCQ au [www.rjccq.com](http://www.rjccq.com).  
Vous pouvez également joindre  
*Narjisse Ibnatty-Andaloussi* au 438 868 2793

**Joignez les rangs des organisations lauréates!**